

“ Q. Quel en serait le résultat?—R. Nous aurions un plus haut prix pour le nôtre et un écoulement plus facile.

“ Q. Vous auriez un plus haut prix?—R. Je ne puis dire que tel serait le cas; mais la vente serait plus prompte.”

Page 187—Smith :—

“ Q. Vous parlez en votre qualité de pêcheur; vous voulez le plus haut prix possible. Combien pensez-vous que vous auriez?—R. Le prix du poisson serait accru de tout le montant du droit.

“ Q. Je ne doute pas que vous n'ayiez raison. Peut-être aimeriez-vous qu'il fût augmenté davantage. Supposons un droit de trois piastres; je présume que cela aurait pour effet d'élever le prix du poisson?—R. Je crois que cela nous ruinerait. Non..... attendez..... je ne puis rien en dire. Je crois qu'en excluant le poisson anglais, notre poisson rapporterait plus.”

Page 201—Procter :—

“ Q. Comme pêcheur, vous préféreriez l'imposition d'un droit?—R. Personnellement, oui.

“ Q. Pourquoi?—R. Parce qu'un droit nous est plus avantageux, vu qu'il aurait pour effet, dans les bonnes années de pêche, d'empêcher les vôtres d'agrandir leur commerce. Il a cet effet.

“ Q. A-t-il pour effet d'améliorer votre commerce, et de nuire à celui de vos voisins?—R. C'est ce que nous voudrions, un plus haut prix.

“ Q. A-t-il pour effet d'élever les prix au bénéfice de vos pêcheurs?—Oui.

“ Q. Mais s'il élève le prix du poisson, il me semble que le consommateur devra payer la différence?—R. Je ne vois pas que le droit y soit pour quelque chose; cela dépend de la pêche.”

Page 207—Procter :—

“ Q. Est-ce que le droit imposé sur le poisson canadien, ne remplace pas celui-là?—R. Oui; et la réduction du droit sur le sel a été accordée comme compensation pour la suppression du droit.”

Page 208—Proctor :—

“ Q. Et cela est venu après?—R. Oui, deux ou trois ans après la ratification du traité.

“ Q. Quand on proposa d'abolir le droit, vous vous y êtes opposé, croyant que cela réduirait le prix du poisson; et c'était aussi l'impression générale des pêcheurs et des habitants des côtes de la Nouvelle-Angleterre?—R. Oui.”

Page 312—Warren :—

“ Q. Maintenant, en ce qui concerne le privilège d'expédier libre de droits notre poisson aux États-Unis, je suppose que vous considérez cette clause du traité non avantageuse à vos pêcheurs?—R. Je ne sache pas que cela nous procure aucun avantage.

“ Q. C'est un désavantage, n'est-ce pas?—R. Oui, pour nous.

“ Q. Veuillez expliquer comment cela se fait?—R. Tout ceci me semble se régler par l'offre et la demande. S'il y a sur nos marchés 100,000 barils de maquereau en sus de ce que nous fournissons, il en résulte une baisse dans les prix.

“ Q. Si cette clause du traité a pour effet d'augmenter la quantité de maquereau sur les marchés des États-Unis, elle aura aussi pour conséquence de réduire le prix du poisson?—R. Veuillez répéter la question.

(La question est répétée.)

“ R. Je crois qu'elle aura cet effet.